



**ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-646**  
**PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER**

**DÉMENAGEMENT**  
**13 RUE VICTOR HUGO**

**Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et suivants ;  
**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**VU** le code de la route ;

**VU** le Code de la voirie routière ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**CONSIDERANT** la demande formulée par de Mme PAPERREUX Emilie pour le déménagement au 13 rue Victor Hugo ;

**CONSIDERANT** qu'il a lieu de réglementer le stationnement pour permettre le bon déroulement du déménagement ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le samedi 4 janvier 2025 de 8h00 à 19h00, le stationnement sera interdit et réservé aux véhicules de déménagement (camion et voiture) sur 3 emplacements en face du N° 13 rue Victor Hugo.

**Article 2 :**

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par la signalisation adéquate.

**Article 3 : Ampliation sera adressée à :**

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- Le Major, commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 16 décembre 2024.

Par délégation du Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,



Jean-Marie SABATIER.